Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260922-202665-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération 2026-65

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Pouvoirs : 1** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme PIGNON Patricia donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	Mr REBOUX Vincent

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal de la Commune de BOBITAL,
Réuni sous la présidence de M. Gaétan ACCOH, Maire,

PROPOSITION DE REPARTITION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Association ou organisme	Montant	Association caritative	Montant
A. S. B.B.	600 €	BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
AMICALE LAÏQUE	1300 €	RESTAURANTS DU COEUR	50 €
BOWIDEL	500 €	LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
STE DE CHASSE	75 €	4 Vaulx les mouettes	50 €
UNION BOULISTE	100 €	SECOURS POPULAIRE	50 €
KORRIGANS	100 €	ASSOCIATION DON DE SANG	50 €
COLLECTIF BOBIO	300 €	FONDS D'AIDE AUX JEUNES	200 €
ADVEVAN	100 €	DIN HANDISPORT	50 €
TI YANG	50 €	CROIX ROUGE	50 €
KAOZ FIL	50 €	ADAPEI 22	100 €
		STEREDEN	50 €
		TELETHON BOBITAL	100 €
		ESPACES FEMMES	50 €
		POMPIERS	100 €
		FNACA	80 €
		KIWANIS	100 €
		PROTECTION CIVILE	100 €
TOTAL	3175 €		1330 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260922-202665-DE

BOBITAL

Soit un Total de 4505 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de M. ACCOH Gaétan,
Après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité la répartition des subventions selon le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 22 septembre 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Ille et Vilaine)

P.E.C., M. REBOUX Vincent
Secrétaire de séance,